

Quinzième rapport annuel du Comité Consultatif pour les Services Postaux

janvier 2009 - décembre 2009

Comité Consultatif pour les Services Postaux

Table des matières

Page

Chapitre 1er : Les groupes de travail au sein du Comité consultatif	4
Le groupe de travail "Europe"	4
Le groupe de travail "Services postaux"	5
Chapitre 2 : Les réunions plénières	6
Chapitre 3 : Composition du Comité consultatif	8

**CHAPITRE 1er
LES GROUPES DE TRAVAIL AU SEIN DU COMITE
CONSULTATIF**

LE GROUPE DE TRAVAIL "EUROPE"

Données générales

Coordinateur

M. E. DEFRANCE
Conseiller à l'IBPT

Secrétaire

Le groupe de travail « Europe » ne s'est pas réuni en 2009.

LE GROUPE DE TRAVAIL "SERVICES POSTAUX"

Données générales

Coordinateur	Secrétaire
M. J. CALLAERT Conseiller à l'IBPT	M. R. LOUSBERGH Correspondant à l'IBPT

Le groupe de travail "Services postaux" ne s'est pas réuni en 2009.

CHAPITRE 2 LES REUNIONS PLENIERES

Dans la période allant de janvier à décembre 2009, une réunion plénière a été organisée.

L'article 47, § 2, de l'arrêté royal du 5 mars 1992 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les services postaux, prévoit en principe la tenue de quatre réunions. Le nombre de réunions n'a, par conséquent, pas été observé.

Réunion

Le Comité consultatif s'est réuni en séance plénière le 27 mars 2009.

Sujet abordé

- La libéralisation du marché postal d'ici le 1^{er} janvier 2011 et la transposition de la directive postale 2008/6/CE en droit belge ;
- Information concernant la décision du Conseil des Ministres du 19 décembre 2008 à ce sujet et discussion à propos de diverses problématiques liées à la libéralisation (accès à l'infrastructure postale, tarifs, libre concurrence, TVA, statut social, obligations pour les nouveaux entrants, fourniture du service universel...).

Le Comité a émis l'avis suivant :

Bruxelles, le 27 mars 2009

1. Introduction

L'article 9 de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications prévoit que le Comité consultatif pour les services postaux est compétent pour donner au ministre ou à l'Institut des recommandations relatives à toute question concernant le secteur postal. Conformément à l'article 10 de ladite loi, les recommandations du CCSP sont adoptées collégialement. Les opinions divergentes figurent à leur suite. Selon l'article 11, toutes les recommandations sont publiées au Moniteur belge.

Etant donné qu'aucun arrêté royal n'a été pris pour mettre en exécution l'article 8§2 de ladite loi, l'article 138 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques est toujours d'application. Dans ce cadre, le CCSP donne, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'Institut ou du Ministre, des avis sur toutes questions relatives au service s postaux.

2. Avis

Réuni le 27 mars 2009 en réunion plénière, le Comité consultatif pour les services postaux, à la demande de la Belgian Courier Association et de l'ABMD a entendu l'IBPT et la représentante du Cabinet du Ministre Van Quickenborne au sujet de la transposition en droit belge de la Directive 2008/06/CE du Parlement et du Conseil du 20 février 2008 modifiant la Directive 97/67/CE en ce qui concerne l'achèvement du marché intérieur des services postaux de la Communauté.

Comité Consultatif pour les Services Postaux

La représentante du Cabinet du Ministre a rappelé l'historique du développement de l'Europe postale du Livre vert sur le développement du marché unique des services postaux à la troisième Directive qui aboutit à l'achèvement du marché intérieur des services postaux de la Communauté.

L'objet est de transposer la Troisième Directive dans un projet de loi modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques. Les Etats membres, dont la Belgique sont tenus de transposer la troisième Directive dans son intégralité, c-à-d les annexes comprises avant le 31 décembre 2010. La première ambition de la Directive est de supprimer la zone réservée actuelle à La Poste pour l'expédition des envois de moins de 50 grammes. Cela permettra aux concurrents de faire librement leur entrée sur le marché de la poste aux lettres. Sa seconde ambition est de maintenir le service universel et d'en garantir le financement.

Le défi de la libéralisation consiste donc à trouver un juste équilibre de sorte que d'une part, la concurrence puisse se développer sur le marché belge et que d'autre part que le coût du service universel ne soit pas trop lourd. La pérennité du service universel doit être garantie.

Les arrêtés royaux du 11 janvier 2006 mettant en œuvre le Titre IV de la loi et fixant les modalités de la déclaration et le transfert des services postaux non compris dans le service universel seront adaptés.

Les principes du projet de loi

Le Gouvernement tient à ce que les principes qui suivent soient respectés :

- Une transposition dans les délais afin que La Poste et ses concurrents potentiels soient prêts pour l'ouverture du marché ;
- Une attention particulière est accordée afin que la transposition soit conforme aux prescriptions de la troisième Directive et de ses annexes.
- La définition d'envoi postal est modifiée afin qu'elle concerne tous les opérateurs postaux, y compris La Poste et les détenteurs de licence.
- La définition d'exigences essentielles est complétée par le respect des conditions de travail et des et des régimes de sécurité sociale ;
- Les déclarations
- Les licences...

L'avis a été transmis pour information à Monsieur V. Van Quickenborne, Ministre pour l'entreprise et la simplification administrative.

CHAPITRE 3 COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF

Vous trouverez ci-après la liste des membres, classés selon les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 mars 1992 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les services postaux.

PRESIDENT

Poste vacant.

SECRETARIAT

IBPT
Monsieur Etienne DEFRANCE
Premier Conseiller
Ellipse Building – Bâtiment C
Boulevard du Roi Albert II, 35
1030 BRUXELLES

Tél. : 02-226 89 40
Fax : 02-226 89 99
E-mail : etienne.defrance@ibpt.be

MEMBRES

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

1. Trois membres représentatifs des entreprises dont un représentant des petites et moyennes entreprises

FEDERATION DES ENTREPRISES DE BELGIQUE

Madame Catherine MAHEUX
Rue Ravenstein 4
1000 BRUXELLES

VERBOND VAN BELGISCHE ONDERNEMINGEN

Dhr. Piet CUSTERS
Diestse Steenweg 624
3010 KESSEL-LO

UNION DES CLASSES MOYENNES

Monsieur Christophe WAMBERSIE
Rue Haute 5
6230 BUZET

GROUPEMENT BELGE DES FABRICANTS D'ENVELOPPES

Monsieur Yves LANTONNOIS
Chaussée de Waterloo 715 bte 25
1180 BRUXELLES

UNIZO – UNIE VAN ZELFSTANDIGE ONDERNEMERS

Dhr. Ronny LANNOO
Spastraat 8
1000 BRUSSEL

2. Cinq membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs

FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE

Monsieur Daniel VAN DAELE
Rue Haute 42
1000 BRUXELLES

ALGEMEEN BELGISCH VAKVERBOND

Dhr. Jozef DE DONCKER
Fontainasplein 9-11
1000 BRUSSEL

ALGEMEEN CHRISTELIJK VAKVERBOND

Dhr. Jef VAN DEN BOSCH
Pletinckxstraat 19
1000 BRUSSEL

FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE

Monsieur Jean-Luc STRUYF
Rue Haute 42
1000 BRUXELLES

FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE

Monsieur Michel LAURENT
Place Fontainas 9-11
1000 BRUXELLES

CONFEDERATION DES SYNDICATS CHRETIENS

Madame Dominique RORIVE
Boulevard Saucy 10
4020 LIEGE

ALGEMENE CENTRALE DER LIBERALE VAKBONDEN VAN BELGIE

Mevrouw Ann FONTEYN
Centrumgalerij Blok 2 - Nr 244
1000 BRUSSEL

CENTRALE GENERALE DES SYNDICATS LIBERAUX DE BELGIQUE

Madame Caroline JONCKHEERE
Galerie du Centre Bloc 2 – n° 244
1000 BRUXELLES

Comité Consultatif pour les Services Postaux

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

3. Deux membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs indépendants

Fédération Belge des Indépendants et des Chefs d'entreprises ASBL
Monsieur Olivier LEGRAND
Rue Botanique 67-75
1210 BRUXELLES

HOGE RAAD VOOR DE MIDDENSTAND
Dhr. Paul DE NEVE
Molenstraat 38
9940 ERTVELDE

HOGE RAAD VOOR DE ZELFSTANDIGEN EN DE K.M.O.
Mevrouw Sarah DEPREEUW
UNIZO/Spastraat 8
1000 BRUSSEL

UNION DES CLASSES MOYENNES DE LA PROVINCE DE NAMUR
Monsieur Christian GILON
Chaussée de Marche 637 bte 38
5100 WIERDE

4. Six membres représentatifs des consommateurs, dont quatre nommés sur la proposition du Conseil de la Consommation

ALGEMEEN CHRISTELIJK VAKVERBOND
Mevr. Ann DEMOOR
Haachtsesteenweg 579
1031 BRUSSEL

ARCOPAR
Dhr. Eric SPIESSENS
Livingstonelaan 6
1000 BRUSSEL

FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES (FPS)
Madame Bénédicte GASPARD
Rue Saint-Jean 1-2
1000 BRUXELLES

FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES (FPS)
Madame Françoise CLAUDE
Rue Saint-Jean 1-2
1000 BRUXELLES

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS TEST-ACHATS
Monsieur Alain ANCKAER
Rue de Hollande 13
1060 BRUXELLES

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS TEST-ACHATS
Monsieur Stéphane DOCHY
Rue de Hollande 13
1060 BRUXELLES

MAKRO N.V.
Mevr. Els DE TROCH
Bisschoppenhoflaan 643-645
2100 DEURNE

FEDIS
Mevrouw Nathalie DE GREVE
Sint-Bernardusstraat 60
1060 BRUSSEL

5. Deux membres représentatifs des intérêts familiaux

LIGUE DES FAMILLES
Monsieur Laurent DROUSIE
Rue du Trône 127
1050 BRUXELLES

LIGUE DES FAMILLES
Madame Véronique HECQUET
Rue du Trône 127
1050 BRUXELLES

GEZINSBOND
Dhr. Erwin STEENACKER
Troonstraat 125
1050 BRUSSEL

GEZINSBOND
Dhr. René MERCKEN
Troonstraat 125
1050 BRUSSEL

Comité Consultatif pour les Services Postaux

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

6. Trois membres représentant La Poste

La Poste - Sales and Marketing Regulation and Tariff

Madame Claudine DELHAIE
Centre Monnaie
1000 BRUXELLES

La Poste - Mail

Monsieur Christian HENDRICK
Centre Monnaie
1000 BRUXELLES

La Poste - Retail

Madame Charlotte MASSON
Centre Monnaie
1000 BRUXELLES

De Post - Mail

Dhr. Ronny DE MEERLEER
Muntcentrum
1000 BRUSSEL

La Poste - Strategic & regulatory affairs

Dhr. Joost VANTOMME
Muntcentrum
1000 BRUSSEL

7. Deux membres représentatifs des autres entreprises de services postaux

BELGIAN COURIER ASSOCIATION

Dhr. Chris VANHOEGAERDEN
Louis Gribaumontlaan 1
1150 BRUSSEL

BELGIAN COURIER ASSOCIATION

Monsieur Patrick FRANSSSEN
Avenue Louis Gribaumont 1
1150 BRUXELLES

BELGIAN COURIER ASSOCIATION

Mme Michèle LAHAYE
Avenue Louis Gribaumont 1
1150 BRUXELLES

BELGIAN COURIER ASSOCIATION

Monsieur Luc DOMICENT
Avenue Louis Gribaumont 1
1150 BRUXELLES

8. Un membre désigné par le Ministre des Affaires économiques

9. Un membre désigné par le Ministre de la Fonction publique

MINISTERIE VAN HET OPENBAAR AMBT

Dhr. Herwig STALPAERT
Pachécolaan 19 bus 2
1010 BRUSSEL

10. Un membre désigné par le Ministre des Finances

Service Public Fédéral FINANCES

Monsieur Michel THEUNISSEN
North Galaxy
Bd. du Roi Albert II, 33 bte 971
1030 BRUXELLES

Service Public Fédéral FINANCES

Madame Bernadette SAINT VITEUX
North Galaxy
Bd. du Roi Albert II, 33 bte 971
1030 BRUXELLES

Comité Consultatif pour les Services Postaux

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

11. Deux membres désignés en raison de leur compétence en matière postale

Vrije Universiteit Brussel - Vakgroep Beleidsinformatica

Dhr. Marc DESPONTIN
Pleinlaan 2
1050 BRUSSEL

12. Un membre représentatif de la presse quotidienne

BELGISCHE VERENIGING VAN DE DAGBLADUITGEVERS

Dhr. Alex FORDYN
Paapsemlaan 22 bus 7
1070 BRUSSEL

ASSOCIATION BELGE DES EDITEURS DE JOURNAUX

Madame Margaret BORIBON
Boulevard Paepsem 22 bte 7
1070 BRUXELLES

13. Un membre représentatif de la presse périodique

THE PPRESS V.Z.W.

Dhr. Rik DE NOLF
Paapsemlaan 22 bus 8
1070 BRUSSEL

THE PPRESS A.S.B.L.

Monsieur Alain LAMBRECHTS
Boulevard Paepsem 22 bte 8
1070 BRUXELLES

14. Un membre représentatif des organismes financiers privés

BELGISCHE VERENIGING VAN BANKEN

Dhr. Dirk DE CORT
Ravensteinstraat 36 bus 5
1000 BRUSSEL

15. Un membre représentant les institutions publiques de crédit

16. Un membre représentant la Fédération des Entreprises de Distribution, en ce compris les entreprises de vente à distance

BELGISCH DIRECT MARKETING VERBOND (BDMV)

Dhr. Peter DE VESTER
Buro & Design Center
Heizel Esplanade bus 46
1020 BRUSSEL

BELGISCH DIRECT MARKETING VERBOND (BDMV)

Dhr. Antoine BAEKE
Buro & Design Center
Heizel Esplanade bus 46
1020 BRUSSEL

17. Un membre représentatif des cercles philatéliques

FEDERATION ROYALE DES CERCLES PHILATE- LIQUES DE BELGIQUE

Monsieur André DECRE
Moerlaanstraat 21
3090 OVERIJSE

FEDERATION ROYALE DES CERCLES PHILATE- LIQUES DE BELGIQUE

Monsieur Georges GUYAUX
Rue de Trazegnies 147
7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

18. Un membre désigné par l'Exécutif flamand

MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP

Dhr. Paul VRIJDERS
Boudewijnlaan 30
1000 BRUSSEL

MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP

Mevrouw Marleen VANWINGH
Boudewijnlaan 30
1000 BRUSSEL

Comité Consultatif pour les Services Postaux

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

19. Un membre désigné par l'Exécutif régional wallon

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Monsieur Rudy JANSEMME
Rue Van Opre 91
5100 JAMBES

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Monsieur Maxime FERON
Square Arthur MASSON 6
5000 NAMUR

20. Un membre désigné par l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale

OBSERVATEUR AU COMITE AVEC VOIX CONSULTATIVE

BELGISCH INSTITUUT VOOR POSTDIENSTEN EN TELECOMMUNICATIE

Dhr. Eric VAN HEESVELDE
Ellipse Building – Gebouw C
Koning Albert II-laan, 35
1030 BRUSSEL

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TELECOMMUNICATIONS

Monsieur Jean-Luc DUTORDOIT
Ellipse Building – Bâtiment C
Boulevard du Roi Albert II, 35
1030 BRUXELLES

EXPERTS

UNIVERSITE DE LIEGE

Monsieur Pierre PESTIEAU
Professeur d'Economie
Bd. du Rectorat 7 bte 31
4000 LIEGE 1

OBSERVATEURS

SERVICE DE MÉDIATION POUR LE SECTEUR POSTAL

Monsieur Xavier GODEFROID
Médiateur
Rue Royale 97 Bte 14
1000 BRUXELLES

DIENST OMBUDSMAN VOOR DE POSTSECTOR

Mevr. Truus LOSTRIE
Ombudsman
Koningsstraat 97 Bus 15
1000 BRUSSEL

UNION DES EDITEURS DE LA PRESSE PERIODIQUE A.S.B.L.

Monsieur Jean-Paul VAN GRIEKEN
Boulevard Edmond Machtens 79 bte 23
1080 BRUXELLES

UNIE VAN DE UITGEVERS VAN DE PERIODIEKE PERS V.Z.W.

Dhr. Bart TURELUREN
Edmond Machtenslaan 79 bus 23
1080 BRUSSEL

**SECRETARIAT : IBPT
Ellipse Building – Bâtiment C
Boulevard du Roi Albert II, 35
1030 BRUXELLES**